

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2015

<u>Présent-e-s :</u>	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Secrétaire bureau
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
	M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	Mme	Audrey	Zwicky-Chenaux	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Jérémy	Annen	LR+	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
<u>Procès-Verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme S. Schrag, présidente, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. En raison des attentats qui se sont déroulés le week-end précédent à Paris et qui ont causé le décès de plus de 130 personnes, elle demande aux personnes présentes de se lever et d'observer une minute de silence afin d'exprimer leur sympathie envers les communes limitrophes. Elle poursuit en excusant l'absence de MM. J. Annen et J.-C. Marchand et ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 13 octobre 2015
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1383 Adaptation des indemnités du maire et des adjoints*
 - VI.2. *P-D-1384 Adaptation des jetons de présence des conseillers municipaux*
 - VI.3. *P-D-1382 Budget de fonctionnement 2016, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
 - VI.4. *P-R-1039 Service du feu – Démission de Jacques ZWICKY du poste de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex*
- VII. Décision de l'AG de l'ACG du 26 septembre 2015 relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2015

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2015 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture de la lettre de remerciements du 13 octobre 2015 de l'association Singla-Népal pour le don de CHF 10'000.- de la commune de Bardonnex.
2. Lecture du courrier du 28 octobre 2015 de M. Pierre Pittet relatif au préavis du Conseil municipal quant au droit d'exploitation octroyé aux Tuileries et Briqueteries de Bardonnex SA.
3. Lecture du courrier du 13 novembre 2015 de Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'État, invitant les membres du Conseil municipal à assister à la Journée internationale des droits de l'enfant et plus particulièrement au projet « Je participe » qui se déroulera le vendredi 20 novembre prochain.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Desserte de Landecy par les Transports publics genevois (TPG)

M. A. Walder donne lecture d'un récent courrier de M. Antonio Hodgers informant que le Conseil d'État avait déposé, auprès du Grand Conseil, un rapport faisant part de la suite donnée à la pétition P1907 relative à la desserte de Landecy par les TPG. Il est également mentionné qu'un rendez-vous sera prochainement fixé afin que la mairie puisse prendre connaissance des différentes études transfrontalières. M. A. Walder ajoute que ledit rapport précise que l'étude s'est portée sur les différentes possibilités offertes, notamment la fusion du bus M avec la ligne 44 et un passage éventuel de cette nouvelle ligne par la douane de Landecy - La Mûre. En effet, une nouvelle zone 4B, récemment votée par le Grand Conseil à proximité de ladite douane, devra être desservie par les transports collectifs assurant par le même biais les besoins de liaisons transfrontalières. Pour terminer, il cite la conclusion du rapport : « Le Conseil d'État examinera avec la commune les conclusions du cahier des charges afin de proposer aux habitants du hameau de Landecy une desserte efficace en terme de rapport coût utilité ». Reste à discuter si le bus tournera dans la route du Prieur ou s'il ira tout droit en direction de la frontière tout en tenant compte des décisions des communes françaises liées financièrement à ce projet.

2. Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex

Le 21 novembre prochain, la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex procédera au graissage des bouches à incendie. Il est de coutume, en remerciement pour services rendus, de déposer à côté de ces dernières, une ou deux bouteilles de vin à l'attention de la compagnie.

3. Cartes journalières CFF

M. A. Walder fait part de sa traditionnelle statistique relative à la vente des cartes journalière CFF. Le mois d'octobre a été fructueux et si les ventes des mois de novembre et décembre devaient être égales à celle de l'an passé, un bénéfice d'environ de CHF 1'000.- devrait être dégagé. En comparaison, il rappelle qu'une perte de CHF 7'000.- avait été enregistrée en 2014.

4. Promotions citoyennes

Traditionnellement, les jeunes habitants de la commune, qui atteindront leur majorité citoyenne l'année suivante, sont reçus par les membres du Conseil municipal lors de la dernière séance de l'année. Certains d'entre eux, retenus par leurs obligations scolaires, ne peuvent souvent participer qu'à une partie de la soirée. **M. A. Walder** propose de modifier la formule et de traiter ce point dans les « divers et propositions individuelles ».

5. Autorisations de construire en cours

Mme B. Guex-Crosier indique que tous les services ont rendu leurs préavis relatifs l'autorisation de construire DD 107'522 « Rénovation et changement d'affectation des dépendances de la Ferme de Compesières » ; ceux-ci sont soit favorables, soit favorables sous réserve et une synthèse du dossier devrait nous parvenir dans les prochaines semaines. Quant à la DD 108'320 « Transformation de l'ancienne cure paroissiale en mairie », tous les préavis sont pour l'instant favorables, il manque néanmoins celui de la CMNS (commission des monuments, de la nature et des sites) dont une délégation est venue faire une visite sur place.

6. Compesières en lumières

Cette année, l'allée des tilleuls sera illuminée ainsi qu'une partie du talus. La commission sociale et de la culture a choisi le projet d'une jeune entreprise de la place ; celle-ci avait été mise en concurrence avec les SIG (Services industriels de Genève) qui avaient réalisé la mise en lumière en 2014.

7. Cadeaux des Aînés

Mme B. Guex-Crosier rappelle la sympathique tradition de remise de cadeaux aux aînés de la commune. Au début du mois de décembre, chaque membre du Conseil municipal recevra la liste des personnes à visiter ainsi que les présents à leur remettre. Elle les remercie d'ores et déjà du temps consacré à cette action.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de ses dernières séances, la commission :

- a traité le budget 2016,
- a discuté de l'élaboration du rapport relatif à la pétition des habitants du village de Bardonnex,
- a discuté des incidences sur le plan directeur communal suite à la modification de la loi récemment votée.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a traité le budget 2016.

Commission environnement et développement durable :

En l'absence de M. J. Annen, **M. D. Fischer** indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a essentiellement traité le budget 2016,
- a défini quelques priorités relatives à l'Agenda 21.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que, lors de sa dernière séance, élargie à l'ensemble du Conseil municipal, la commission :

- a traité le budget 2016 et préavisé les délibérations à l'ordre du jour de la présente séance.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a débattu au sujet de l'aménagement du giratoire de Compesières,
- a passé en revue tous les dossiers en cours.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a traité le budget 2016,
- a finalisé le cadeau des aînés pour 2015 et quasiment choisi celui pour 2016,
- a parlé de l'organisation du repas des aînés qui se déroulera le dimanche 31 janvier 2016.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1383 Adaptation des indemnités du maire et des adjoints

2. P-D-1384 Adaptation des jetons de présence des conseillers municipaux

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder**, qui propose de traiter conjointement les projets de délibération 1383 et 1384. Il rappelle que ceux-ci font suite à l'arrêté, pris par le Conseil d'État en date du 27 mai 2015, visant à fiscaliser les jetons de présence des conseillers municipaux et les indemnités des magistrats. Concernant plus particulièrement les indemnités des magistrats, celles-ci étaient déjà soumises à l'imposition, néanmoins une exonération partielle de CHF 8'000.- était possible. Depuis mai 2015, seuls des frais de représentation restent déductibles, soit environ CHF 1'200.- pour le maire et CHF 1'000.- pour les adjoints.

De cette décision, découle une matière fiscale de CHF 6'000.- à CHF 7'000.- supplémentaire, ce qui, de facto, provoque une diminution de l'indemnité.

Concernant plus particulièrement les conseillers municipaux et grâce à l'exonération de CHF 8'000.-, les jetons municipaux étaient finalement totalement déductibles.

Avec l'aval des membres de la commission des finances, M. A. Walder a réfléchi à une adaptation des indemnités et des jetons de présence qui permettrait d'annihiler les effets de cette nouvelle fiscalisation. Il précise, pour ceux qui seraient gênés de voter les deux projets de délibération présentés, que l'augmentation de 2 centimes additionnels en 2016 n'est pas liée à cette adaptation. Habituellement, les augmentations d'indemnité et de rémunération des jetons sont votées en fin de législature, malheureusement la décision du Conseil d'État, prise le 27 mai dernier, n'a pas pu être anticipée.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote les projets de délibération 1383 et 1384.**

D – 1383 Adaptation des indemnités du maire et des adjoints

Considérant,

- *l'abrogation de l'arrêté du Conseil d'État du 7 mars 1994 relatif notamment au traitement fiscal des indemnités touchées par les magistrats des communes (exonération partielle d'un maximum de CHF 8'000.-),*
- *l'arrêté du 27 mai 2015 indiquant que l'entier des indemnités versées est soumis aux impôts sur le revenu,*
- *que cette décision réduit de facto les indemnités des magistrats des communes,*
- *la date de la dernière adaptation, soit en juin 2011,*
- *le préavis favorable de la commission des finances du 12 octobre 2015,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De fixer l'indemnité brute du maire à CHF 40'000.- et celle des adjoints à CHF 31'000.- chacune par an.
2. De verser ces nouveaux montants dès le 1er janvier 2016.

3. D'assurer ces gains, sans déduction de coordination, dans un plan de prévoyance, dès le 1er janvier 2016.
4. De répartir la cotisation du plan de prévoyance à raison de deux tiers par la commune et de un tiers par le magistrat.

Cette délibération est adoptée par 13 voix pour, 1 abstention.

D – 1384 Adaptation des jetons de présence des conseillers municipaux

Considérant,

- *l'abrogation de l'arrêté du Conseil d'État du 7 mars 1994 relatif notamment au traitement fiscal des jetons de présence touchés par les conseillers municipaux (exonération totale),*
- *la décision prise du Conseil d'État par arrêté du 27 mai 2015 de fiscaliser l'entier des jetons de présence après déduction d'un montant forfaitaire de 10 % à titre de frais,*
- *que cette décision réduit de facto les jetons de présence des conseillers municipaux,*
- *le préavis favorable de la commission des finances du 12 octobre 2015,*
- *l'indemnité actuelle de CHF 60.- par séance pour les conseillers municipaux,*
- *l'indemnité actuelle de CHF 70.- par séance pour le président du Conseil municipal et les présidents de commission,*
- *l'indemnité actuelle de CHF 80.- pour l'établissement d'un procès-verbal,*
- *l'indemnité actuelle pour l'établissement d'un rapport à CHF 30.- par tranche de 250 mots (montant minimum CHF 60.-, maximum CHF 240.-),*
- *la date de la dernière adaptation, soit en mai 2011.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De fixer la valeur du jeton de présence des conseillers municipaux à CHF 75.- par séance.
2. De fixer la valeur du jeton de présence du président du Conseil municipal et des présidents de commission à CHF 90.- par séance.
3. De fixer la valeur du jeton de présence pour le procès-verbaliste de commission à CHF 100.- par séance.
4. De fixer la valeur de l'indemnité pour l'établissement d'un rapport de majorité à CHF 40.- par tranche de 250 mots (montant minimum CHF 80.-, maximum CHF 300.-).
5. D'octroyer les jetons de présence susmentionnés pour les séances ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal, les séances du bureau du Conseil municipal ainsi que les séances des commissions, y compris les commissions ad hoc, réduites ou réunies.
6. De fixer la valeur du jeton de présence pour les séances de moins d'une heure à hauteur de la moitié des montants indiqués ci-dessus.

7. De verser ces nouveaux montants dès le 1er janvier 2016.

Cette délibération est adoptée par 13 voix pour, 1 abstention.

3. P-D-1382 Budget de fonctionnement 2016, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que le budget, après avoir été étudié par les différentes commissions, est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Une modification au projet initial a été portée par la commission sociale et culture qui a souhaité augmenter de CHF 5'000.- les charges liées à la venue de la Compagnie 1602 à l'occasion de la célébration de l'Escalade en 2016. Il rappelle, au vu de l'augmentation des charges, essentiellement dues aux différents frais liés à la petite enfance, que deux centimes additionnels supplémentaires ont été nécessaires à équilibrer le budget. Pour un habitant déclarant un revenu net de CHF 120'000.-, l'impôt supplémentaire s'élèvera à environ CHF 295.- par année. Pour la commune, deux centimes additionnels représentent une rentrée fiscale de CHF 208'000.- avec un impact sur la péréquation qui sera progressif, la capacité financière étant également influencée.

M. D. Fischer regrette qu'il n'ait pas été fait mention, dans le procès-verbal de la commission des finances du 3 novembre dernier, que la commission des routes avait approuvé le budget sous réserve que certains montants, figurant au budget 2015 et non dépensés à cette date, ne doivent être reportés en 2016.

M. A. Walder répond qu'il est stipulé, dans un tableau distribué aux membres de la commission des finances, que les montants concernés seraient bel et bien engagés en 2015.

M. G. Rana Zolana ajoute que le procès-verbal de la commission des finances est encore provisoire et qu'il peut être modifié en conséquence.

Pour terminer, **M. A. Walder** rappelle aux membres du Conseil municipal qu'ils n'ont normalement pas le droit de péjorer le budget sans trouver des recettes qui compensent les charges ajoutées.

Pour revenir sur l'intervention de M. D. Fischer, **M. C. Creffield** confirme que ces montants seront dépensés cette année.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1382.**

D – 1382 Budget de fonctionnement 2016, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Considérant,

- *les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

- *le budget administratif pour l'année 2016, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 3 novembre 2015,*
- *le budget de fonctionnement présentant un montant de CHF 5'682'679.- aux charges et de CHF 5'690'990.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 8'311.-,*
- *le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 qui s'élève à 43 centimes, soit une augmentation de 2 centimes par rapport à 2015.*
- *le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,*
- *le plan annuel des investissements présentant un montant de CHF 13'765'000.- aux dépenses et CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 13'765'000.-, soit CHF 5'205'000.- aux investissements du patrimoine administratif et CHF 8'560'000.- aux investissements du patrimoine financier,*
- *les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 1'163'249.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 8'311.- soit un montant d'autofinancement net de CHF 1'171'560.- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de CHF 12'593'440.-*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 5'682'679.- aux charges et de CHF 5'690'990.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 8'311.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 43 centimes.
3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2016.
4. D'autoriser le maire à emprunter en 2016 jusqu'à concurrence de CHF 12'593'440.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de financement de CHF 4'101'598.- pour le patrimoine administratif et de CHF 8'491'842.- pour le patrimoine financier.
5. D'autoriser le maire à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
6. D'autoriser le maire à faire usage en 2016 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

4. P-R-1039 Service du feu – Démission de Jacques ZWICKY du poste de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder**, qui relève qu'il peut paraître surprenant, pour les membres du Conseil municipal, de devoir voter sur une décision prise par l'intéressé. Mais, s'agissant d'un officier de la compagnie des sapeurs-pompiers, telle est la procédure en cas de nomination ou de démission. Pour plus de clarté, il propose de modifier comme suit le titre de la résolution ainsi que la première invite : « Service du feu - Démission du capitaine Jacques Zwicky de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex ».

Mme M. Barrillier demande pendant combien d'années M. J. Zwicky a été capitaine de la compagnie ?

M. J. Zwicky répond qu'il aura passé 25 ans au sein de la compagnie dont 8 à son commandement.

Acclamations de l'assemblée.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1039.**

R – 1039 Service du feu – Démission du capitaine Jacques ZWICKY de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex

Considérant,

- *le règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 juillet 1990, articles 19, 22 et 29,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30a, alinéa 3,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter la démission, au 31 décembre 2015, du capitaine Jacques ZWICKY de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bardonnex.

Cette résolution est adoptée par 13 voix pour, 1 abstention.

VII DÉCISION DE L'AG DE L'ACG DU 26 SEPTEMBRE 2015 RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS DEMANDÉES AUX COMMUNES POUR LE FINANCEMENT DU BUDGET 2016 DE L'ACG

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que les conseils municipaux du canton ont un droit de veto sur les décisions de l'ACG (Association des communes genevoises) portant sur des objets financiers. Dans le cas présent, il s'agit de la contribution de chaque commune au budget de fonctionnement et d'investissement de l'ACG par le versement de cotisations qui resteront, en 2016, identiques à celles versées en 2015, soit CHF 3.60 par habitant, CHF 2.40 pour la Ville de Genève.

Parallèlement à la communication de la décision de l'ACG, était jointe une copie d'un courrier adressé aux présidentes et présidents des Conseils municipaux des communes genevoises et signé du président et du directeur général de l'ACG. **M. A. Walder** en cite un paragraphe : « Compte tenu de ce qui précède et en écho à plusieurs remarques qui nous ont été faites pour regretter que de tels objets alourdissent les ordres du jour des conseils municipaux, il n'est pas inutile de préciser que les sujets donnant lieu à un large consensus favorable au sein du Bureau du Conseil municipal ne doivent pas obligatoirement être transmis au Conseil municipal, celui-ci se voyant alors nanti, par le Bureau, des seules propositions pour lesquelles un débat semble nécessaire. ». M. A. Walder précise, selon la loi, que c'est au Conseil municipal de se prononcer et qu'il n'est pas mentionné qu'une délégation au Bureau soit possible. Aussi, il informe que cette proposition ne sera pas appliquée dans la commune de Bardonnex d'autant plus qu'il n'ait pas l'impression que ces décisions ne chargent trop les ordres du jour du Conseil municipal.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer à la décision citée en titre.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Promotions citoyennes

Comme **M. A. Walder** l'a dit précédemment, il est de coutume, en préambule de la séance du Conseil municipal du mois de décembre, de recevoir les jeunes habitants de la commune qui atteindront leur majorité l'année suivante. A cette occasion, une présentation des activités des différentes commissions leur est faite, ils sont ensuite invités à participer à la séance plénière puis un repas leur est offert à l'auberge communale. Cette formule, pratiquée depuis quelques années, mériterait d'être revue. En effet, les jeunes fréquentant le collège sont généralement en examen à cette période de l'année et il leur est parfois difficile de participer à la soirée dans son intégralité. En outre, il peut également être compliqué de contenir la durée de la séance du Conseil municipal afin d'éviter un déplacement trop tardif au restaurant. M. A. Walder suggère que les jeunes soient plutôt reçus au début de l'année de leur dix-huitième anniversaire. Une réunion informelle pourrait être tenue dans la salle des Chevaliers puis un repas pourrait s'ensuivre à l'auberge. Ceci éviterait le souci de la période d'examen et de l'ordre du jour inexistant ou trop chargé ; le point négatif est que les jeunes citoyens n'assisteraient pas à une séance plénière du Conseil municipal.

M. O. Sieve demande combien de jeunes sont concernés et combien participent ?

Une vingtaine de jeunes est invitée et une petite quinzaine participe. **M. A. Walder** précise qu'une liste des personnes concernées est jointe au courrier d'invitation ce qui peut les motiver et les inciter à se contacter pour venir en groupe. M. A. Walder ajoute qu'ils reçoivent également une invitation de la Ville de Genève pour une soirée au Théâtre du Léman ; celle-ci se déroule généralement à la fin du mois de février.

« N'est-il pas un peu tard pour les inviter à la prochaine séance du Conseil municipal du mois de décembre ? » demande **Mme M. Barrillier**.

M. A. Walder répond que le timing des années précédentes est respecté.

M. A. Krasnosselski trouve la proposition intéressante pour échapper à la pression liée à la durée de la séance du Conseil municipal et à celle liée aux examens scolaires. Il s'agit maintenant de déterminer quel est le mois le plus favorable pour organiser cette rencontre.

Pour **M. J. Zwicky**, l'idée est intéressante et il est favorable à reporter cette rencontre puisque les jeunes seront ainsi invités durant l'année de leur dix-huitième anniversaire.

Selon **M. G. Rana Zolana**, une rencontre en janvier sera difficile car la commune organise déjà le repas des aînés le 31 ; à moins de les recevoir à la même occasion !

M. C. Cortiglia adhère à la proposition de M. le maire ; une rencontre hors séance plénière sera plus conviviale.

Une discussion s'ensuit concernant le choix du mois. **Mme B. Guex-Crosier** propose de voter, dans un premier temps, sur le principe d'une modification de l'organisation de la soirée et de la reporter à 2016.

➔ **Par 9 voix pour, 5 voix contre, il est décidé de modifier l'organisation de la soirée et de la reporter en 2016. Une date sera fixée au point IX de l'ordre du jour.**

2. Chemin d'Amoz – haie proéminente

Mme M. Barrillier signale que la haie bordant le chemin d'Amoz empiète toujours sur la chaussée.

3. Bicentenaire – comité d'organisation

M. G. Rana Zolana a eu connaissance de la constitution d'un comité d'organisation pour l'organisation du bicentenaire de l'entrée de la commune dans la République et Canton de Genève ; il aimerait des informations à ce sujet.

Effectivement, un comité d'organisation, sous la présidence de M. Bernard Boymond, s'est mis en place. Il est composé de Mmes Sylviane Schrag et Frédérique Barbe, et de MM. Patrice Arioni et Gregory Duay. **M. A. Walder** informe que ce comité réfléchit et travaille à l'organisation de soirées, dans les villages, au mois de mars, avril, mai et juin et d'une manifestation plus importante, à Compesières, durant le week-end du Jeûne Genevois au mois de septembre 2016. L'Exécutif rencontrera ledit comité le lundi 23 novembre prochain pour la présentation de son projet et de son budget.

Mme S. Schrag ajoute qu'un courrier a été adressé aux associations communales pour leur faire part du projet de jeux intersociétés dans le cadre de la manifestation du mois de septembre et de la recherche de bénévoles.

4. Déchets encombrants

Au vu des nombreux canapés et matelas, non emballés, échoués sur les trottoirs, **Mme F. Parisod Nicolet** propose de rappeler, dans le prochain Bard'aujourd'hui, les consignes pour le débarras de tels objets.

5. Compesières en lumières

M. C. Cortiglia, au nom de la commission des routes, demande s'il est possible d'illuminer la croix de Malte aménagée sur le talus de Compesières ?

Mme B. Guex-Crosier répond qu'il est notamment prévu d'illuminer, pour les fêtes de fin d'année et au moyen de LED, l'allée des tilleuls, la croix de Malte et différentes autres choses qu'elle laissera, aux habitants, visiteurs et gens de passage, le soin de découvrir.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	07.12.15	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	30.11.15	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	25.11.15	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	- . - . -		
	Routes, travaux, et emplacements communaux	09.12.15 21.12.15	12h15 18h30	Visite extérieure Salle des commissions
	Sociale et culture	09.12.15	18h30	Salle des commissions
	Bureau	03.12.15	18h30	Mairie
	Conseil municipal	15.12.15	20h30	Salle des Chevaliers
	Promotions citoyennes	28.01.16	18h30	Salle des Chevaliers
	Course du Conseil municipal Org. : S. Schrag, A. Zwicky-Chenaux, J. Annen	11.06.2016		

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, elle lève la séance à 22h15.

Sylviane Schrag, présidente

Genève, le 19 novembre 2015/fb